



LA TYPOLOGIE DES SANCTIONS MENTIONNÉES

Les condamnations prononcées par le tribunal de police, le tribunal correctionnel ou la cour d'Assises et les juridictions commerciales.

Les mesures de composition pénale et jugements portant sur la déchéance parentale.

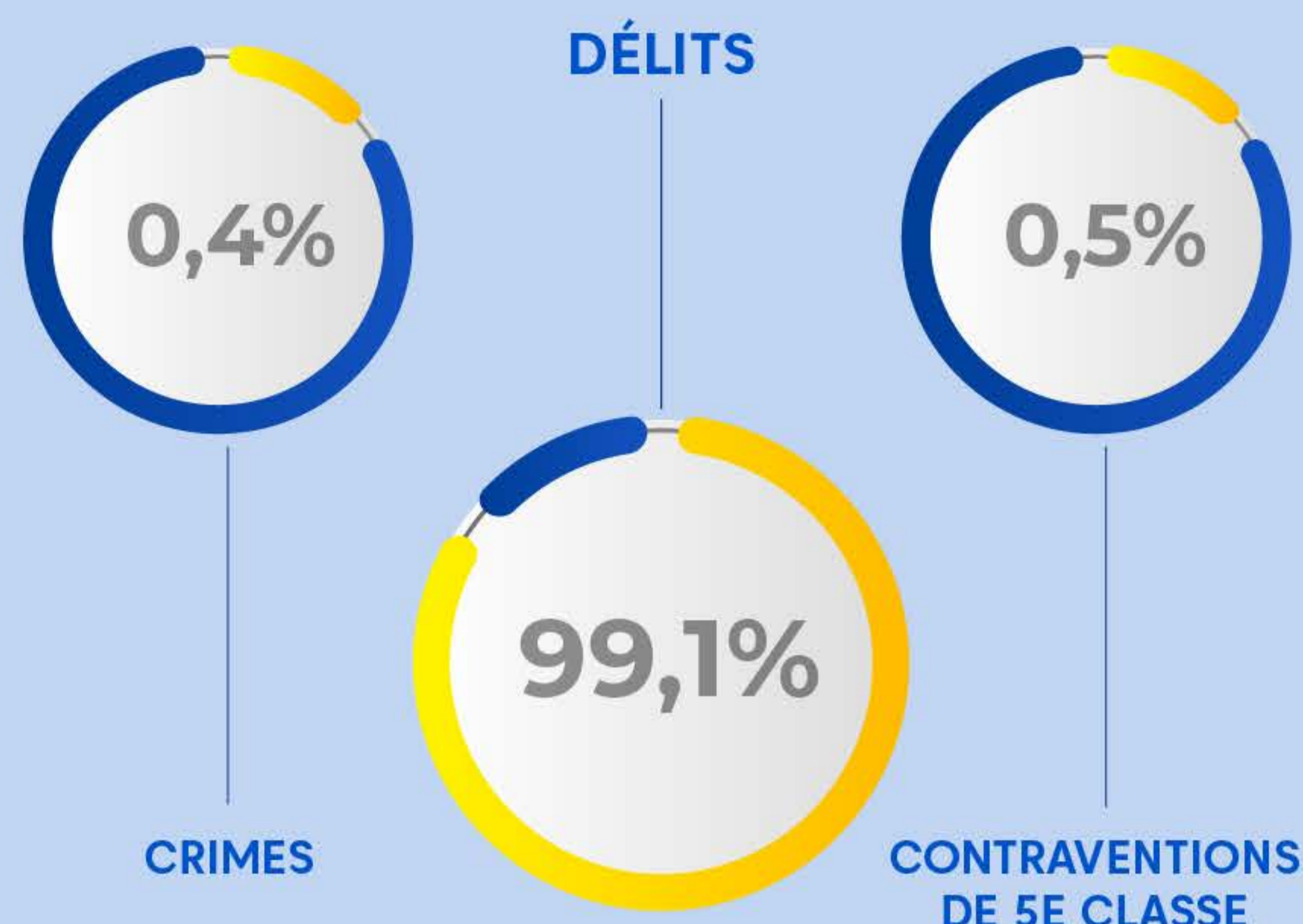
Les décisions administratives et disciplinaires

Les grâces, les suspensions, commutations et réductions de peines

La libération conditionnelle.

LES CONDAMNATIONS INSCRITES SUR LE CASIER JUDICIAIRE EN QUELQUES CHIFFRES

EN 2018, SUR **550 000 CONDAMNATIONS** INSCRITES AU CASIER JUDICIAIRE :



LES DIFFÉRENTS TYPES DE BULLETINS

BULLETIN NUMÉRO 1

Historique judiciaire de la personne concernée, et comporte l'ensemble des condamnations pénales.

BULLETIN NUMÉRO 2

Comporte les peines d'emprisonnement ferme pour crimes et délits.

BULLETIN NUMÉRO 3

Contient les condamnations pour crimes et délits punis de plus de 2 ans de prison sans sursis, l'interdiction d'exercer une activité professionnelle impliquant des mineurs, les déchéances ou incapacités.

COMMENT DEMANDER UN EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE ?

01 Faire une demande par courrier, fax ou sur internet au Casier judiciaire national à Nantes pour le bulletin n°3 (remplir le CERFA n°10071*14)



Faire une demande auprès du Procureur de la République pour les bulletins n°1 et n°2. **02**

COMMENT PROCÉDER À L'EFFACEMENT DU CASIER JUDICIAIRE ?

01 Faire une demande d'effacement du casier judiciaire à adresser soit par courrier au procureur de la République, soit sur le site du Ministère de la Justice.



Faire une demande d'effacement anticipée et démontrer les raisons **02**